

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine

Herausgeber: Suisse magazine

Band: - (2001)

Heft: 147-148

Rubrik: Nouvelles fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelles fédérales

DROITS POPULAIRES

● Proposition de réforme. La Commission des institutions politiques du Conseil des États propose le projet suivant : réduire de 18 à 12 mois le délai de récolte des 100 000 signatures nécessaires à l'aboutissement des initiatives, et propose de relever le nombre de signatures de 50 000 à 70 000 pour un référendum. En contrepartie, le peuple pourrait modifier la loi grâce à l'introduction d'une initiative populaire générale avec 100 000 signatures. Le gouvernement pense que 70 000 signatures suffisent. Le Conseil fédéral ne veut pas non plus élargir le champ du référendum facultatif en matière de droit international. Selon lui, le peuple ne devrait se prononcer que sur les traités qui prévoient l'adhésion à une organisation et dont les règles de droit s'adressent aux particuliers. Enfin, le gouvernement propose, lorsque le peuple doit voter sur plusieurs initiatives portant sur le même objet, mais dont le contenu diverge, d'appliquer le même système qu'en cas de vote sur une initiative et un contre-projet. Les citoyens pourraient donner leur voix aux deux textes et préciser leur préférence dans une question subsidiaire.

VOTATIONS DU 10 JUIN 2001

● Loi sur l'armement : Zurich : 191 472 oui = 53,46 % ; Berne : 158 670 oui = 57,72 % ; Lucerne : 55 862 oui = 50,39 % ; Uri : 4 608 oui = 43,84 % ;



Schwytz : 17 551 oui = 40,47 % ; Obwald : 5 174 oui = 47,20 % ; Nidwald : 6 154 oui = 46,93 % ; Glaris : 4 437 oui = 45,01 % ; Zoug : 17 390 oui = 54,16 % ; Tessin : 19 245 oui = 36,86 % ; Vaud : 72 154 oui = 53,73 % ; Valais : 23 034 oui = 45,63 % ; Neuchâtel : 26 042 oui = 51,89 % ; Genève : 41 475 oui = 46,01 % ; Jura : 6 290 oui = 44,16 % ; Suisse : 1 001 399 oui = 51,13 % . Participation : 41,74 % .

● Loi sur l'armée (instruction). Zurich : 192 150 oui = 53,82 % ; Berne : 157 041 oui = 57,43 % ; Lucerne : 55 535 oui = 50,22 % ; Uri : 4 516 oui = 43,11 % ; Schwytz : 17 406 oui = 40,20 % ; Obwald : 4 881 oui = 45,69 % ; Nidwald : 6 128 oui = 46,80 % ; Glaris : 4 470 oui = 45,39 % ; Zoug : 17 239 oui = 53,92 % ; Fribourg : 34 986 oui = 53,03 % ; Soleure : 45 583 oui = 56,68 % ; Bâle-Ville : 31 402 oui = 51,95 % ; Bâle-Campagne : 39 698 oui = 53,55 % ; Schaffhouse : 12 644 oui = 44,02 % ; Appenzell AR : 8 393 oui = 46,08 % ; Appenzell AI : 1 759 oui = 37,83 % ; Saint-Gall : 58 537 oui = 46,72 % ; Grisons : 22 564 oui = 45,08 % ; Argovie : 51,07 % ; Thurgovie : 27 544 oui = 46,40 % ;

Tessin : 19 245 oui = 36,86 % ; Vaud : 72 154 oui = 53,73 % ; Valais : 23 034 oui = 45,63 % ; Neuchâtel : 26 042 oui = 51,89 % ; Genève : 41 475 oui = 46,01 % ; Jura : 6 290 oui = 44,16 % ; Suisse : 1 001 399 oui = 51,13 % . Participation : 41,74 % .

● Article sur les évêchés. Suisse : 64 % de oui. Même dans les trois cantons les plus favorables, tous sièges d'un évêché, il y a encore 30 % de non. Les protestants se sont montrés plus tolérants qu'il y a 28 ans lors du vote sur les jésuites. Inversement, séquelle sans doute de l'affaire Haas, des catholiques prennent leurs



distances à l'égard du Vatican. Le Jura et le Valais ont frôlé les 70 % de oui. Genève a dit oui du bout des lèvres. Schaffhouse est le canton le plus réservé. Désormais toutes les églises sont à égalité, toutes les compétences en matière ecclésiastique sont du domaine des cantons. Tous les cantons ont accepté l'article. (AlainPichard/24heures).

INITIATIVES, PÉTITIONS

● Le National a balayé par 108 voix (droite + quelques socialistes) contre 33 (soc., et écolos) et 111 abstentions (SOC.) l'initiative du GSsA demandant la création d'un service civil. Le Conseil des États a balayé par 35 voix contre 4 l'initiative syndicale pour la semaine de 36 heures en moyenne annuelle. Une cinquantaine de responsables syndicaux, surtout romands et tessinois, demandent à l'USS de retirer cette initiative qu'ils jugent contraire aux intérêts des salariés.

● Par 26 voix contre 5, le Conseil des États a refusé l'initiative de l'USS Pour un

impôt sur les gains en capital. Les Sénateurs s'alignent ainsi sur le National.

● Le Conseil des États a accepté par 37 voix contre 2, l'initiative populaire qui demande l'adhésion de la Suisse à l'ONU. Actuellement notre pays fait partie de toutes les institutions spécialisées de l'ONU. Son effort se monte à un demi-milliard de francs par an, ce qui fait de lui le treizième contributeur mondial. L'adhésion coûterait 43 millions de plus.

● Une initiative parlementaire sur le congé-maternité, présentée par des députés des 4 partis gouvernementaux, pourrait être un compromis. Le projet prévoit un congé de 14 semaines pour les femmes salariées payé par les allocations pour pertes de gains. La couverture se monterait à 80 % du revenu, le reste de 20 % pourrait être financé par les employeurs.

● Initiatives rejetées : Après le Conseil des États, le National a rejeté par 99 voix contre 64 l'initiative populaire du GSsA demandant la création d'un service civil. Le Conseil des États a balayé par 35 voix contre 4 l'initiative syndicale pour la semaine de 36 heures en moyenne annuelle. Une cinquantaine de responsables syndicaux, surtout romands et tessinois, demandent à l'USS de retirer cette initiative qu'ils jugent contraire aux intérêts des salariés.

● La Société suisse des propriétaires veut encourager l'accès à la propriété. Elle va lancer une initiative populaire qui prévoit de déduire fis-

calement les économies prévues pour l'acquisition d'un logement. L'initiative se base sur un modèle expérimenté à Bâle-Campagne.

FINANCES

- Imposition des familles. La commission de l'économie du National s'est ralliée au modèle de réforme de l'imposition des familles proposée par le Conseil fédéral. Par 16 voix contre 8, elle a préféré le splitting par tiers à l'imposition individuelle soutenue par la gauche. Le modèle " mixte " du splitting familial a été rejeté par 14 voix contre 9.

- Cadeau fiscal aux entreprises. La Suisse doit conserver son attrait fiscal estimé le National. Emboîtant le pas aux États, il a accepté une motion demandant un nouveau geste en faveur des PME et des classes moyennes. Avec une quote-part fiscale de 35,1 % en 1998, la Suisse a perdu du terrain par rapport aux autres États européens dont la moyenne est de 37 %.

- Or excédentaire de la BNS.
- Par 35 voix contre 3, le Conseil des États a balayé l'initiative de l'UDC qui demande que tout l'or excédentaire de la BNS soit affecté à l'AVS. Par 37 voix contre 5 il a préféré un contre-projet qui affecte cet or : 1/3 pour l'AVS; 1/3 pour les cantons; 1/3 pour la Fondation Suisse solidaire. Rendez-vous devant le peuple.

- Demandé par Kaspar Villiger, le frein à l'endettement a été approuvé par 104 voix contre 60 et sera inscrit dans la Constitution.

- Ruth Metzler représentait la Suisse au Forum contre la corruption. Berne a préféré mettre l'accent sur le gel des

avoirs des dictateurs plutôt que sur la levée du secret bancaire réclamée par les pays en voie de développement. La corruption n'épargne pas la Suisse et 133 condamnations ont été prononcées entre 1987 et 1997.

- L'UE élaborera d'ici octobre un mandat de négociations sur la fiscalité de l'épargne avec les pays tiers. L'Autriche et le Luxembourg ne jugent pas équivalente à l'échange d'informations exigé par Bruxelles, la retenue à la source que prône Berne.
- Le GAFI (Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux) n'a pas critiqué la Suisse, car elle dispose déjà d'une législation contre le blanchiment d'argent.



- Les Suisses restent à une large majorité, 82 %, attachés au secret bancaire selon un sondage de l'ASB.

JUSTICE ET POLICE

- La police ne tirera pas de balles dum-dum. Elle utilise actuellement des balles blindées avec effet traversant. Ces projectiles ont le mérite de moins léser les personnes atteintes, mais ont le défaut de permettre de fuir ou de riposter une fois sur deux et de mettre en danger la vie

des passants. Le 29 mars, les commandants des polices cantonales ont approuvé un rapport qui recommande l'usage d'une balle déformante à haut impact, fabriquée par la maison Ruag à Thoune. Mais ce n'est pas une balle dum-dum. Elle n'éclate pas dans le corps humain. Décision en novembre.

- Le Conseil des États s'est opposé à Ruth Metzler. Elle n'a pas convaincu les sénateurs du bien-fondé de sa position pour lutter contre les mariages blancs, elle a subi les foudres des représentants tessinois sur la réforme de la justice. Enfin elle a été clairement rappelée à l'ordre sur les négociations de Schengen. Pour les élus, cet accord sent la poudre, c'est un traité " colonial " qui obligerait la Suisse à appliquer un droit étranger et à autoriser des juges étrangers sur son sol.

- Révision du Code pénal. Le Conseil fédéral a décidé de frapper les délinquants de mesures d'internement. Ceux qui ont commis un assassinat, un meurtre, des lésions corporelles graves, un viol, un brigandage, une prise d'otages, un incendie ou tout autre crime passible de 10 ans de prison ou plus, pourront désormais être maintenus en détention après avoir purgé leur peine, chaque fois que la récidive est sérieusement à craindre. Par 101 voix contre 61, les conseillers nationaux ont suivi le Conseil fédéral.

- Adoption internationale. Les enfants adoptés bénéficieront à l'avenir d'une meilleure protection en

Suisse. Après le Conseil des États, le Conseil National a accepté le compromis en vue de la ratification de la Convention de la Haye sur l'adoption internationale. Les intermédiaires qui placent des enfants devront obtenir une autorisation attribuée, à l'avenir, par la Confédération. Les cantons conserveront le devoir de surveiller leur activité.

- Passeport. Les Suisses disposeront d'un nouveau passeport dès 2003. Toujours rouge à croix blanche, celui-ci sera quasi infalsifiable et lisible électroniquement.

- Réfugiés kosovars. Le 30 mai était la fin de la troisième phase de renvoi des Kosovars. Il en reste encore un certain nombre dans le pays. L'Office fédéral des Réfugiés a reçu une liste de 192 Kosovars pour lesquels le canton de Vaud demande qu'une solution soit trouvée. Le mouvement " En quatre ans on prend racine " est très actif et organise des manifestations et des occupations d'églises et de temples. L'accroissement des flux migratoires représente un défi pour les pays d'accueil, comme pour les pays de départ. En conviant à Berne une soixantaine d'experts du monde entier, la Suisse lance une réflexion internationale. En créant une plate-forme d'échange, le Conseil fédéral souhaite instaurer sur le plan mondial un processus commun de gestion.

- La nouvelle loi sur l'asile est envoyée en consultation. La Suisse refoulera les requérants qui ont transité par un pays sûr, les réfugiés auront tout intérêt à arriver en Suisse par avion. La situation des personnes en " admission provisoire " s'améliadera. Elles auront droit à un permis B après 6 ans.

Nouvelles fédérales

► ● Ruth Metzler condamne les cantons qui tolèrent le travail au noir. Les paysans sont dans le collimateur.

Réforme du Code civil. Le National a refusé par 97 voix contre 77 le texte qui devait réaliser l'égalité parfaite entre hommes et femmes dans le choix du nom de famille, alors qu'il avait déjà par trois fois accepté ce texte.

TRANSPORTS, ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE, COMMUNICATION

● Les travaux de construction des NLFA sont dangereux et exposent les mineurs à de nombreux risques. Depuis le début des travaux, deux personnes ont perdu la vie sur le chantier du tunnel de base du Gothard et les syndicats exigent un renforcement des mesures de prévention.

● Le Parti radical demande le doublement du tunnel routier du Gothard et l'élargissement de l'autoroute A1. Ces propositions formulées en contre-projet à l'initiative Avanti en reprennent les aspect majeurs. L'aménagement du tunnel du Gothard nécessiterait une adaptation de l'article sur la protection des Alpes au vu "de l'insuffisance des capacités routières".

● Les chantiers de percement de la transversale alpine du Gothard ont été attribué. Pour percer ce qui sera le plus long tunnel ferroviaire du monde, Alptransit a fait confiance au Consortium TAT. Celui-ci est composé de sociétés suisses, autrichiennes, italiennes et allemandes. La direction est à la charge de Zschokke Locher à Zurich.

● Le SEV (Syndicat du personnel des transports) a déclaré lors de son 71^e congrès à Berne, qu'un allègement de l'interdiction de circuler la nuit et les dimanches pour les camions serait considéré par les cheminots comme une déclaration de guerre !

● CFF/ Lausanne-Genève. Depuis peu, une rame CFF qui circule entre ces deux villes est équipée de caméras de surveillance, pour lutter contre le vandalisme et l'insécurité. La rame circule plusieurs fois par jour sur cette ligne qui est une des plus problématiques de Suisse. 24 caméras filment l'intérieur des voitures. Si l'alarme est déclenchée, depuis sa cabine le chef de train voit ce qui se passe sur un écran, il peut au besoin appeler la police.

● La "chaussée roulante" du Lötschberg-Simplon, reliant Fribourg-en-Brisgau à Novare, a été inaugurée. C'est la fin des bouchons pour les 40

tonnes qui empruntent cette ligne. Depuis septembre, 14 convois font le trajet. "Il aura fallu près d'un quart de siècle et plus de 2 milliards de francs pour gratter les voûtes des vénérables tunnels du Gothard, puis du Lötschberg afin de laisser passer les camions européens... Cet exemple dispendieux illustre l'in incapacité des transporteurs, routiers et ferroviaires, à promouvoir un système combiné vraiment rationnel. L'avenir est aux conteneurs !" (commentaires par Laurent Aubert/24heures).

● Tourisme. Franz Steinegger, président de la Fédération suisse du tourisme (FST) demande à la Confédération de promouvoir plus activement le tourisme. Avec 45 millions dépensés au total dans le pays, le tourisme est la 4^e plus importante source de revenu pour l'économie du pays. (Et l'Office suisse du tourisme a été fermé à Paris !)

● La Poste ferme son imprimerie philatélique. En juin 2002, tous les timbres seront fabriqués à l'étranger. Il y a 6 ans, la Poste vendait encore 800 millions de timbres par année, aujourd'hui, plus que 554 millions. Il y a quelques années l'ancien directeur de la Poste Jean-Noël Rey avait planifié en 1992 une fusion avec l'entreprise Courvoisier de la Chaux-de-Fonds, spécialisée dans l'héliogravure. Toute l'activité des timbres-poste aurait ainsi été transférée dans le canton de

Neuchâtel. Cette mise en commun aurait permis d'investir dans de nouvelles technologies. Mais personnel et syndicats se sont opposés à ce transfert. Conséquence, la Poste n'a pas modernisé son imprimerie, a réduit son activité et passé par étapes de 65 à 24 employés. Courvoisier confronté aux mêmes difficultés a fermé en avril dernier, laissant 33 employés sur le carreau. (Madeleine Schürch/24heures)

● Le syndicat de la communication a décidé de lancer une initiative visant à garantir le service postal de base et la réalisation du mandat social et de politique régionale de la Poste.

● Pour éviter un démantèlement du service public, le Conseil des États veut indemniser les prestations peu rentables de la Poste et des Télécoms. Par 20 voix contre 8, il a adopté hier une motion de Simon Epiney (PDC, VS) demandant un système de compensation et de redevance. Les régions périphériques sont les principales victimes du vent de libéralisation qui a soufflé sur la poste et Swisscom a fait valoir le Valaisan. Une centaine d'employés et d'usagers de la Poste ont participé le 17 juin à Berne à une réunion de protestation.

TRIBUNAL FÉDÉRAL

● Les cantons de Genève et de Vaud se sont disputés autour de l'héritage d'un richissime contribuable domicilié à Genève, mais soigné depuis plusieurs années dans une clinique privée vaudoise. Le TF a donné raison à Genève.

N.B. Les francs mentionnés sont des francs suisses

HENRIETTE
GERMAIN-NICOLET

*Un problème avec votre abonnement,
un numéro perdu, une offre promotionnelle,
votre réabonnement,
un changement d'adresse :*

Service abonnements du Messager Suisse,
18-24, quai de la Marne, 75164 PARIS Cedex 19.
Tél. : 01 44 84 85 00

ABONNEMENT